



**Procès-verbal du conseil scientifique
du 9 mars 2023**

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 9 mars 2023 à Paris. La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (16) :

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Catherine BRICE, professeure émérite à l'université Paris-Est Créteil ;
Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeure à la Scuola Superiore Meridionale, Università degli Studi Federico II di Napoli (procuration à Mme Brigitte MARIN) ;
Mme Eukene BILBAO ZUBIRI, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
Mme Pascale FROMENT, professeure à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;
Mme Claire GIRY, directrice générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par Mme Delphine PAGÈS ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE (procuration à Mme Nicole BÉRIOU) ;
M. Nicolas LAUBRY, représentant élu des directeurs des études ;
M. Dario MANTOVANI, professeur au Collège de France ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
M. Filippo RONCONI, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales ;
Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Jean-Christophe SOURISSEAU, professeur à Aix-Marseille Université (procuration à M. Nicolas LAUBRY) ;
M. Laurent TOULOUSE, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par M. Sacha PATIN ;
M. Dominique VALÉRIAN, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne.

Absent (2) :

M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;
M. Stéphane VERGER, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Assistaient également à la séance :

Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications à l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
Mme Laura PETTINAROLI, directrice des études à l'EFR ;
M. Vivien PRIGENT, directeurs des études à l'EFR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Examen du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Renouvellement des membres en deuxième et troisième année ;
4. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2023-2024 ;
5. Poste de directeur des études à pourvoir au 1^{er} septembre 2023 (Antiquité) ;
6. Contrat pluriannuel de développement 2022-2026 : perspectives et objectifs ;
7. Circuit de validation des publications ;
8. Présentation du nouveau site des publications de l'EFR ;
9. Liste des chercheurs résidents (2022-2023 et 2023-2024) ;
10. Activité du CCPS ;
11. Manuscrits présentés pour publication ;
12. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
14. Questions diverses

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022.

2. Informations de la directrice

Le premier point d'information concerne le mandat de la directrice, qui arrive à échéance au 31 août 2023. Brigitte Marin a posé sa candidature pour un second mandat à la suite de la publication de l'avis de vacance de poste au Journal Officiel du 21 décembre 2022. La commission appelée à émettre un avis motivé sur le recrutement se réunira le 25 mai 2023.

Le deuxième point a trait à l'obtention de nouveaux programmes sur recettes fléchées. L'établissement accueillera Stéphanie Mailleur-Aldbiyat, lauréate d'une bourse Marie Curie, pour conduire un programme intitulé « Urbaport. Exploring the Urbanism of Roman Mediterranean Ports : from iconographic data to 3D reconstruction », en collaboration avec le parc archéologique d'Ostie, du 1^{er} mars 2024 au 31 août 2026 (30 mois).

L'accueil de ce nouveau programme dans l'établissement montre les effets positifs des dispositifs mis en œuvre pour inciter au dépôt de projets financés par des agences de moyens (instauration d'une journée de formation pour les candidats aux « Postdoctoral Fellowships » des Actions Marie Sklodowska-Curie impliquant l'EFR comme institution d'accueil, en partenariat avec l'Agence pour la promotion de la recherche européenne – APRE –, établissement d'une liste de chercheurs-référents en mesure de conseiller ces chercheurs, soutien financier à travers l'appel à projet « Impulsion » consistant à accorder, après instruction par le comité de coordination de la politique scientifique – CCPS – une aide aux chercheurs afin de mettre au point le projet à financer, etc.). La directrice rappelle au conseil scientifique le projet en cours d'exécution depuis le 1^{er} septembre 2022, porté par Marie Levant, lauréate d'une bourse Marie Curie également.

Un autre projet, subventionné par l'Agence nationale de la recherche (ANR-DFG), intitulé « Graceful17 », est porté par Olivier Poncet et Birgit Emich. Prévu sur 36 mois entre 2023 et 2026, ce projet sera mené en partenariat avec l'École des Chartes, l'université de Francfort, l'université de Champagne-Ardenne et l'Institut historique allemand. Il porte sur les régimes de grâce bureaucratique

de la papauté (grâces accordées par la Daterie apostolique) au XVII^e siècle (Empire, France, Péninsule ibérique). Plusieurs dépôts de projet sont par ailleurs en attente de résultat, à savoir le projet déposé auprès de l'ERC par I. Poutrin (auditionnée) et celui déposé par D. Moreau au printemps. Enfin, plusieurs projets ont été pré-sélectionnés par l'ANR : celui sur la restauration de la galerie des Carrache est lié à un programme structurant ; celui ayant pour thème le lexique de l'art en France et en Italie est issu d'un soutien « Impulsion » et d'une délégation d'enseignant-chercheur ; un autre, sur les missions, implique une ancienne membre, A. Turiano ; A. Fossier, enseignant-chercheur en délégation à l'EFR, a déposé un projet sur la dispense ; enfin, O. Adenkpo, ancienne membre, lauréate d'un soutien « Impulsion », a déposé son projet à l'ANR jeunes chercheurs.

L'accueil ou les demandes d'accueil de ces divers programmes témoignent du rôle d'incubateur de l'École française de Rome. Une précision est donnée sur le dispositif « Impulsion » : le troisième appel à projet (depuis le lancement de ce dispositif en 2020) a été publié le 1^{er} mars 2023 et sera clos le 17 avril 2023. Le conseil scientifique du mois de juin 2023 sélectionnera les demandes, après instruction et avis du CCPS. Enfin la directrice de l'EFR indique que le fonds Arpamed est venu en soutien à deux programmes (Megara et Carthage) grâce à l'octroi d'une subvention.

D. Valerian demande si un personnel dédié suit le dossier des financements fléchés à l'EFR. La directrice indique que la personne qui suivait ce dossier jusqu'au 31 décembre 2022 (et partie depuis à la retraite) n'a pas été remplacée, par mesure d'économie, dans l'attente des résultats des demandes de financement. Si l'ANR accorde les subventions, un personnel sera embauché à l'aide du préciput. Un accompagnement est également nécessaire en amont, au moment des demandes de financement auprès des agences de moyens. Les chercheurs ayant l'intention de déposer un projet en partenariat avec l'EFR peuvent aussi se tourner vers les services dédiés au sein de leurs établissements de rattachement. La nomination de la coordinatrice de la recherche, dont l'embauche est prévue pour septembre 2023, devrait apporter son concours dans la phase de montage. La directrice de l'EFR souligne, à ce sujet, l'implication des sections scientifiques et des services supports (agence comptable, service administratif, service informatique et service communication) de l'EFR dans la phase de montage puis dans la bonne exécution des projets.

La représentante du ministère précise que les services de l'EFR et les chercheurs peuvent se tourner vers le coordinateur des points de contact nationaux (PCN) Horizon Europe en sciences humaines et sociales, Julien Ténédos.

Le troisième point d'information concerne les récents mouvements de personnels. Alban du Boisguéheneuc a rejoint le poste d'éditeur (langue française) au 1^{er} février 2023. Par ailleurs le nom de la coordinatrice pour les activités de recherche et de valorisation sera communiqué au conseil scientifique du mois de juin 2023. La personne chargée des programmes financés a pris sa retraite au 31 décembre 2023 (voir *supra*). Un agent d'accueil ayant obtenu un poste au sein de la fonction publique italienne, la personne qui était nommée sur un contrat pour les remplacements ponctuels a intégré le poste, ce qui a permis la nomination d'un agent sur le poste libéré. Plusieurs stagiaires ont été accueillis en bibliothèque. Enfin, la responsable de la bibliothèque, C. Martini, est proposée pour être la référente de l'établissement en matière de numérique et science ouverte.

Le quatrième point est relatif aux délégations d'enseignants-chercheurs. Ce dispositif a été reconduit pour l'année 2023-2024. L'EFR a fait circuler un appel à manifestations d'intérêt auprès des porteurs de programmes à l'EFR, afin que ces délégations viennent en soutien des actions engagées. La représentante du ministère précise que le ministère souhaiterait des appels avec le maximum d'ouverture, portant connaissance du dispositif à l'ensemble des enseignants-chercheurs. La directrice observe que, au vu de la multiplicité des dispositifs prévus pour l'accueil de chercheurs à l'EFR (membres, chercheurs résidents, boursiers, doctorants...), il est difficile d'accroître encore les

campagnes de sélection sur de nombreux dossiers dont l'instruction implique un surcroît de travail. Désormais, l'établissement a atteint la limite de la charge de travail sur ces dossiers eu égard aux ressources humaines disponibles. Par ailleurs, les programmes en cours à l'EFR ont fait l'objet d'une rigoureuse sélection (CCPS et CS) sur la base d'appels largement ouverts.

Le cinquième point d'information concerne l'actualité du réseau des Écoles françaises à l'étranger (ResEFE). P. Charlier a été désigné président du Conseil d'orientation stratégique (COS) et le règlement intérieur de ce comité a été adopté. Les EFE augmenteront leur participation au réseau (32 000 euros chacune) du fait de l'augmentation de la masse salariale des personnels nommés à ce titre (un ingénieur transition numérique et un chargé de communication). Les EFE sont représentées par la directrice de l'École française d'Athènes dans le comité de pilotage des Assises de l'archéologie, organisées sous le patronage de l'AIBL les 6 et 7 juin 2023. En outre, des instances de la plateforme numérique Archimage, développée à l'École française d'Athènes, sont installées dans toutes les Écoles. La directrice indique qu'une réponse commune a récemment été faite à l'appel à projet du Fonds national pour la science ouverte (FNSO) sur la publication de catalogues numériques. Le ResEFE sera présent cette année encore au Festival d'histoire de l'art de Fontainebleau et aux Rendez-vous de l'histoire de Blois. Enfin, le séminaire des EFE sera organisé en septembre 2023 à Madrid et aura pour thème « recherche et création ». Une série de 5 brèves vidéos sur l'histoire des Écoles sera réalisée dans les mois prochains.

Le sixième point d'information concerne les cent-cinquante ans de l'École française de Rome. La période de commémoration s'étendra de mars 2023 à décembre 2025, compte tenu des trois décrets publiés entre 1873 et 1875. Le 31 mars 2023, seront célébrés les 150 ans de la création de la section romaine de l'École française d'Athènes, qui deviendra en 1875 l'École française de Rome, autonome et installée au Palais Farnèse.

Le septième point est l'annonce de la publication du rapport définitif du HCERES, le 23 janvier 2023, sur le site de l'agence d'évaluation.

Le huitième point d'information fait un état des lieux des étapes de négociation du renouvellement de la convention avec le CNRS. Celle-ci étant arrivée à expiration au 31 décembre 2021, les échanges sont en cours pour la mise en œuvre de la convention 2022-2026. Si la subvention de 15 000 euros par an n'est pas remise en cause malgré les retards de calendrier, l'InSHS souhaite revenir sur certaines dispositions prévues dans la convention, comme les conditions d'accès au poste de chargé de recherche mis à disposition à l'EFR, actuellement réservé à un membre scientifique quittant l'EFR à l'issue de la troisième année de séjour. Les conditions de nomination sur ce poste sont en cours de négociation, notamment sur le degré d'ouverture des candidatures. De l'avis de la directrice de l'EFR, celui-ci ne pourrait être trop large, car il aurait alors pour conséquence un volume considérable de candidatures à traiter et à instruire trop lourd pour l'établissement. Pour l'année 2023-2024, dans l'attente de l'avancée des discussions, le dispositif actuel d'attribution du poste de chargé de recherche a été reconduit. La directrice de l'EFR exprime son vif souhait de conserver un fort partenariat avec le CNRS, qui se manifeste précisément de façon significative dans ce poste de chargé de recherche en accueil à l'EFR existant depuis les années 1980.

3. Renouvellement des membres en deuxième et troisième année

Antiquité :

- De la deuxième à la troisième année : Clément Bady et Eukene Bilbao Zubiri
- De la première à la deuxième année : Lou de Barbarin

Moyen Âge :

- De la deuxième à la troisième année : Pierre-Bénigne Dufouleur
- De la première à la deuxième année : Adriano Russo et Chloé Tardivel

Époques moderne et contemporaine :

- De la deuxième à la troisième année : Lana Martysheva
- De la première à la deuxième année : Thibault Bechini, Édouard Coquet, Martino Oppizzi et Aïcha Salmon.

La commission d'admission s'est déclarée unanimement favorable. Le conseil scientifique approuve à l'unanimité le renouvellement des membres cités ci-dessus pour l'année universitaire 2023-2024.

4. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2023-2024

La présidente de la commission d'admission, P. Froment, prend la parole pour informer les membres du conseil scientifique du contexte du recrutement pour l'année 2023-2024. Cette commission était la troisième et la dernière réunion dans sa formation (2021-2023). P. Froment remercie la directrice de l'EFR et H. Franchi pour l'organisation des réunions, malgré les conditions contraignantes, cette année comme les années précédentes (covid, grèves...). Les 13 et 14 février 2023, la commission s'est réunie pour examiner les 66 candidatures recevables (phase d'admissibilité). Sur ces 66 candidatures, 33 étaient des femmes et 33 des hommes ; 17% des candidatures étaient une seconde candidature (17 pour l'Antiquité, 14 pour le Moyen Âge et 35 pour les Époques moderne et contemporaine). La phase d'admission s'est tenue du 6 au 8 mars 2023. Vingt-et-une auditions, dont un maître de conférences, ont été organisées, pour 7 postes. En Antiquité, 7 candidats pour 3 membres sortants, en Moyen Âge, 6 candidats pour 2 membres sortants et 8 candidats en EMC pour 2 membres sortants. Cinq candidats avaient déjà présenté une candidature l'année précédente sur les 7 postes à pourvoir. La commission a sélectionné à l'unanimité les candidats suivants :

Liste principale, par section

Antiquité :

- Jérémy Artur (première candidature), intitulé du projet : *Aux origines de la monétarisation en Méditerranée occidentale : production, circulation et usages de la monnaie dans le monde punique (480-241 av. n. è.)* ;
- Pauline Ducret (deuxième candidature), intitulé du projet : *Vrbs lapidaria : le marché de la pierre de construction à Rome (VI^e s. av. J.-C. – I^{er} s. ap. J.-C.)* ;
- Pierre Péfau (deuxième candidature, 6^e sur liste complémentaire au titre de l'année 2022-2023), intitulé du projet : *L'architecture en terre et bois en Italie du Nord durant l'Antiquité préromaine (du VII^e siècle av. J.-C. à la conquête romaine.*

Moyen Âge :

- Guilhem Dorandeu (deuxième candidature, 4^e sur liste complémentaire au titre de l'année 2022-2023), intitulé du projet : *Légitimation du pouvoir, compétition politique et essor du sceau au Moyen Âge : l'Italie du Sud aux IX^e-XII^e siècles* ;
- Luca Farina (deuxième candidature), intitulé du projet : *Traduzione e assimilazione della scienza araba in greco. Dall'Italia bizantina a Costantinopoli (XI-XIV sec.)*.

Époques moderne et contemporaine (EMC) :

- Simone De Cecco (première candidature), intitulé du projet : *Le travail dans la filière des déchets ménagers en Italie. Les métamorphoses contemporaines d'un « sale boulot »* ;

- Camille Mahé (deuxième candidature) intitulé du projet : *Une histoire de la santé publique des enfants en Italie (années 1920-années 1980)*.

Liste complémentaire, classée :

1. Marine Bretin-Chabrol (Antiquité), MCF, intitulé du projet : *Restaurer Columelle : approche pluridisciplinaire d'un traité agronomique antique* ;
2. Paula Dolci (EMC), intitulé du projet : *Les Italiens de retour à la campagne : facteur de revitalisation rurale et de transition écologique ?* ;
3. Clément Carnielli (Moyen Âge), intitulé du projet : *Fragiliser les conditions sociales dans les villes italiennes aux XIV^e et XV^e siècles* ;
4. Giancarla Cilmi (EMC), intitulé du projet : *La « République des collectionneurs ». Politique et économie du patrimoine à Rome (1871-1915)* ;
5. Gregory Mainet (Antiquité), intitulé du projet : *Le delta du Tibre antique : la ville d'Ostie et ses territoires (IV^e s. av. J.-C. - IX^e s. apr. J.-C.)* » ;
6. Romain Goudjil (Moyen Âge), intitulé du projet : *Le droit romain comme héritage. Regards croisés sur la procédure civile entre Byzance et la péninsule italienne (IX^e -XIV^e s.)* ;
7. Marie Lucas (EMC), intitulé du projet : *Jésuites et marxistes en Italie au XX^e siècle*.

La directrice de l'EFR remercie la commission pour le travail effectué. L'excellence des candidatures a rendu le choix difficile. Il est à noter, pour cette année encore, le faible nombre de candidatures en histoire moderne. Enfin, la tendance du recul de l'âge d'entrée des candidats à l'EFR se confirme à nouveau cette année.

Le président du conseil scientifique s'interroge s'il n'y a pas un risque d'exclusion pour les candidats moins âgés. La directrice de l'EFR répond au président du conseil scientifique qu'en fait cette année on observe que les recrutements ont été effectués parmi les candidats les plus jeunes.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la liste principale et la liste complémentaire proposées par la présidente de la commission d'admission pour l'année universitaire 2023-2024.

5. Poste de directeur des études à pourvoir au 1^{er} septembre 2023 (Antiquité)

Une commission, composée de V. Prigent, P. Garcia, D. Mantovani, A. Rouveret et de la directrice de l'EFR, a examiné les 6 candidatures reçues et a proposé l'audition pour 5 d'entre elles, la sixième ne correspondant pas au profil souhaité (N. Benabdelkader). Ont été auditionnés : A. Bertrand (maîtresse de conférences à l'université Gustave Eiffel), E. Botte (chargé de recherche CNRS au Centre Camille Jullian), C. Chillet (maître de conférences à l'université Grenoble Alpes), E. Nicoud (chargée de recherche au CNRS au Cepam), et A. Vincent (maître de conférences à l'université de Poitiers). Les besoins identifiés pour occuper le poste recouvrent : une polyvalence avérée et une expertise scientifique la plus étendue possible (étude des textes, archéologie) eu égard au profil de la directrice de l'EFR éloigné des études anciennes ; la capacité à assumer la responsabilité du laboratoire d'archéologie, dont le dynamisme, à la suite du réaménagement place Navone, est à conforter ; la connaissance des dispositifs d'appui à la recherche et de l'édition scientifique, l'expérience de la gestion de projets ; la connaissance des systèmes universitaires en France et en Italie, et l'expérience de l'encadrement d'étudiants ; la connaissance des réseaux académiques en Italie et à l'international. Audrey Bertrand, possédant le dossier le plus équilibré entre archéologie et histoire, tout comme une expérience consolidée dans le domaine des responsabilités pédagogiques et administratives, est la candidate qui présente le profil le plus complet au regard des attendus du poste.

Après un vote à bulletin secret, le conseil scientifique approuve à l'unanimité la proposition de nomination d'Audrey Bertrand sur le poste de directrice des études pour l'Antiquité à compter du 1^{er} septembre 2023.

6. Contrat pluriannuel de développement 2022-2026 : perspectives et objectifs

Le rapport définitif du HCERES ayant été publié le 23 janvier 2023, il s'agit désormais pour l'établissement d'entrer dans la phase de contractualisation avec la tutelle en vue de la rédaction du contrat pluriannuel de développement 2022-2026. En pré-conseil, la DGESIP a informé la directrice de l'EFR que le bureau travaillait à l'élaboration d'un calendrier de travail, en relation avec le département de la contractualisation. La directrice de l'EFR souligne que le retard pris par le HCERES dans l'évaluation de l'EFR est significatif : ainsi, si le contrat est signé fin 2023, deux années pleines d'activité se seront écoulées avant l'établissement même du document. Pour amorcer la procédure de la contractualisation suivante, les équipes devraient se mettre au travail dès la rentrée 2025, c'est-à-dire moins de deux ans avant la signature du contrat précédent. Par ailleurs, les indicateurs donnés pour l'année 2020 ne sont pas significatifs car l'activité a été entravée de manière notable par la crise sanitaire Covid 19. La représentante du ministère indique que la proposition de prolonger la durée du contrat jusqu'en 2027, voire 2028 (au lieu de 2026) est à l'étude. La DGRI est associée, mais la contractualisation est conduite par la DGESIP.

7. Circuit de validation des publications

Une discussion avait été ouverte en CS en novembre 2022 sur les améliorations à apporter au circuit de validation des publications par le conseil scientifique. Comme convenu lors de la précédente séance, la directrice soumet aux membres du conseil scientifique une note relative au nouveau circuit de validation des manuscrits présentés pour publication, pour une première mise en œuvre au conseil scientifique du 16 juin 2023. Désormais, 15 jours avant la réunion du conseil scientifique, l'ensemble de la documentation sera transmise aux membres du conseil. Si le dossier ne contient pas toutes les pièces, il ne sera pas transmis, ni examiné en conseil, et renvoyé au conseil scientifique suivant. En séance, une synthèse brève des éléments sera présentée par le directeur des études concerné. La validation sera ainsi rapide pour les manuscrits ne soulevant pas de difficulté ; une discussion sera ouverte en cas d'expertises divergentes, et les conseillers pourront apporter un éclairage significatif en ayant toutes les pièces en main. Cette nouvelle procédure permettra aux membres du conseil d'être mieux informés et de se prononcer sur la publication d'un manuscrit, ou non, en toute connaissance de cause. Ce nouveau circuit, tel que présenté dans la note rédigée à cet effet, reçoit l'accord des présents.

8. Présentation du nouveau site des publications de l'EFR

La responsable du service des publications procède à une présentation du nouveau site des publications de l'EFR en cours de production. Il s'agit à la fois site de vente et catalogue, il rassemble les publications selon les grands axes de recherche de l'EFR. Les annonces, en page d'accueil, regroupent les actualités, les nouveautés et les à paraître. Les différentes rubriques sont également présentées, notamment la procédure à suivre pour déposer un manuscrit auprès de l'établissement.

C. Brice demande si les normes des publications de l'EFR sont sur Zotero. N. Laubry indique qu'il existe un style Zotero à télécharger pour les trois séries des *Mélanges* ; les normes de la Collection sont les mêmes. Sur le site, le « catalogue numérique » serait à renommer en « catalogue à télécharger ».

D. Mantovani demande si les nouveautés et les à paraître ne devraient pas former une seule liste.

9. Liste des chercheurs résidents (2022-2023 et 2023-2024)

La liste 2022-2023 est la liste définitive des accueils à l'EFR. La liste 2023-2024 est partielle : les chercheurs sélectionnés sur les dispositifs financés ou co-financés par l'EFR sont indiqués, mais non les dates des séjours, celles-ci étant en cours d'établissement avec les intéressés. Par ailleurs des résidences sur des financements extérieurs pourraient encore venir augmenter cette liste.

La directrice de l'EFR indique une forte progression du nombre de mensualités de chercheurs résidents financés par l'EFR, qu'ils soient hébergés au sein de la résidence place Navone ou bénéficiant d'une aide au logement externe. Le nombre de mensualités est passé de 28 en 2021 à 58 en 2022 (42 en 2023 car l'enveloppe a été réduite par mesure d'économie). Pour rappel, la délibération votée en conseil d'administration le 17 juin 2021 a permis l'attribution d'indemnités de nuitées aux chercheurs qui louent un logement pour leur séjour à Rome. Enfin, des chercheurs peuvent également être accueillis sur ressources propres : s'ajoutent ainsi 29 mensualités de séjour en 2022 (donc un total de 96 mois de chercheurs résidents, avec les 9 mois de SMI EFR-InSHS). Enfin, l'allongement de la durée des séjours permet de meilleures retombées scientifiques sur l'établissement, notamment des articulations avec les travaux des membres. La directrice de l'EFR le souligne avec satisfaction.

10. État de l'activité du CCPS

La directrice de l'EFR indique qu'un document révisé a été mis à disposition dans la documentation relative à la présente séance : il s'agit du document présenté en séance du 24 novembre 2022, qui inclut désormais un CCPS organisé en ligne le 7 juillet 2022 (3 initiatives ont été décidées à cette occasion), et omis lors du précédent passage en conseil.

Depuis novembre 2022, deux réunions ont été organisées, le 18 janvier 2023 et le 8 février 2023. Vingt demandes ont été reçues, dont 10 acceptées (4 en Antiquité, 3 en Moyen Âge et 3 pour les Époques moderne et contemporaine).

11. Manuscrits présentés pour publication

Antiquité :

- C. Caby (dir.), *Église(s) et grands hommes, entre Renaissance et réformes*, CEF

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit, sous réserve de la vérification, par le directeur des études, des modifications demandées par les experts, ainsi que du retrait d'un article spécifique.

- G. Cuchet, N. Laubry et M. Lauwers (dir.), *Transitions funéraires. Dynamique et transformations des relations entre les vivants et les morts de l'Antiquité à nos jours*, CEF

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit, selon le tirage préconisé par le comité éditorial, en version papier et numérique.

- P.-B. Dufouleur, *Léguer sans fils, hériter sans père. Transmission et légitimation du pouvoir chez les cardinaux du Quattrocento*, BEFAR

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit, en version papier et numérique, sous réserve de la vérification, par le directeur des études, des modifications demandées par les experts.

- S. Galasso, *Le droit de compter. Les livres de gestion et de mémoires des femmes Florence, XV^e-XVII^e siècle)*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit, en version papier et numérique, en reprenant certains aspects de la rédaction du texte.

- V. Sacco, *Dalla ceramica alla storia economica. Il caso di Palermo (IX-XI sec.)*, BEFAR

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit, en version papier et numérique, sous réserve de la vérification, par le directeur des études, des modifications demandées par les experts et après s'être rapprochée du service des publications.

- D. Rivière, *Les métropoles d'Europe du Sud à l'épreuve des crises du XXI^e siècle*, CEF

La demande sera représentée au prochain conseil scientifique, car le manuscrit est refusé en l'état.

12. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice présente pour information du conseil les accords et conventions de partenariat signés depuis le précédent conseil. Elle mentionne entre autres la convention-cadre avec l'UQAM (Canada), celle avec le Musée du Louvre et celle avec l'Université Pula en Croatie dans le cadre du projet ANR Monacorale.

13. Questions diverses

C. Brice demande quelle est la proportion et le nombre de thèses publiées à l'EFR et de celles publiées par les membres auprès d'autres maisons d'édition. La directrice de l'EFR répond que ceci dépend de la situation des membres à l'entrée à l'EFR : lorsque le membre scientifique entrant a déjà soutenu sa thèse, parfois depuis deux ou trois ans, il est fort probable que celle-ci ait déjà été publiée (ou soit en cours de publication chez un autre éditeur), ce qui n'est pas le cas d'un membre scientifique venant à peine d'achever sa thèse à l'admission au sein de l'établissement et qui, par conséquent, publiera dans la grande majorité des cas à l'EFR. L'aire géographique d'étude compte également dans le choix de l'éditeur de la thèse (éventuellement avec une aide à la publication de la part de l'EFR).

La séance est levée à 18h30.